



Liberté, Égalité, Fraternité

N°DDM2024-09

## DECISION DU MAIRE

COMMUNE DE LE PALLET

### **OBJET : Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services – BERGER LEVRAULT**

Le Maire de la commune du PALLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 27 mars 2021 par laquelle le conseil municipal a chargé, par délégation, le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 150 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les crédits inscrits au budget 2024,

Vu la nécessité de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec l'entreprise BERGER LEVRAULT pour les logiciels RH et état civil,

### **DECIDE**

**Article 1 :** la signature d'un contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec l'entreprise BERGER LEVRAULT sise à LABEGE (31670), 64 rue Jean Rostand pour un montant de 5 900 € HT par an décomposé entre les droits d'utilisation des logiciels pour 5 310 € HT et la maintenance et la formation pour 590 € HT. Ce contrat est signé pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**Article 2 –** Monsieur le Trésorier Municipal et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

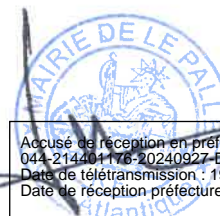
**Article 3 –** La présente décision sera transmise à M. le Préfet au titre du contrôle de légalité.

**Article 4 –** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Pallet, le 27 septembre 2024

**Le Maire,**  
**Joël BARAUD.**

Certifié exécutoire le 19.12.2024  
Compte-tenu de sa transmission à la  
Préfecture et de son affichage.



Accusé de réception en préfecture  
044-214401176-20240927-DDM2024-09-AU  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024